



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER

L'ESPACE
coworking

AGRI Entreprendre

Contrat de Location et d'utilisation

TARIFS

Les tarifs s'entendent pour les porteurs de projets et les entreprises résidentes ou non sur le territoire....

	Agriculteurs	Non agriculteurs
Location de l'espace co-working à la journée pour les agriculteurs ou les futurs agriculteurs	10 € HT	15 € HT
Location mensuelle de l'espace co-working 2,5 jours par semaine. Possibilité d'une utilisation e demi-journées	20 € HT	30 € HT
Forfait « 10 jours » sur un trimestre. Possibilité d'une utilisation en demi-journées	85 € HT	125 € HT

HORAIRES

Les horaires d'utilisation sont les mêmes que les horaires d'ouverture de la Maison de l'Agriculture.

- De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi
- De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le vendredi

RESERVATION

La réservation doit intervenir à plus d'une semaine de la date de prestation à l'aide du formulaire an annexe 2.

Une fiche de présence en annexe 3 est jointe au présent Contrat de location et d'utilisation afin de valider le nombre de jours et/ou demi-journées utilisés.

REGLEMENT

En contrepartie de l'accès aux locaux et des services choisis par le locataire, ce dernier procèdera au paiement par chèque du montant T.T.C. indiqué sur le bon de réservation. Ce paiement sera effectué le premier jour d'entrée dans les locaux à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture 41

ANNULATION

Forfait « 10 jours » : en cas d'annulation du fait du locataire, à moins de 48 heures de la date d'utilisation, la journée ou la demi-journée réservée sera considérée comme étant utilisée par le locataire.

Le locataire ne pourra pas résilier le présent Contrat de location et d'utilisation avant son terme pour quelque raison que ce soit. L'intégralité du paiement reste due pour toute la durée du présent Contrat de location et d'utilisation.

PRESTATIONS

	INCLUS	EN OPTION (consulter le grille tarifaire)
Accès à l'espace co-working uniquement durant les horaires d'ouverture de la Maison de l'Agriculture	X	
Accès WiFi	X	
Accès à l'espace café	X	
Stationnement	X	
Accès à la salle de réunion		X
Accès à l'espace restauration		X

Accès au restaurant d'entreprise :

Le restaurant d'entreprise de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, privilégiant l'approvisionnement local et de saison, aura le plaisir de vous accueillir du lundi au vendredi de 12 heures à 13 heures 30.



le resto de la Chambre d'Agriculture

*Mangeons local
et de saison !*

**Repas cuisinés sur place par le Chef Frédéric Sabard
à partir de produits frais**

Formule 1 : un plat chaud + 1 périphérique * : 8.70 €
Formule 2 : un plat chaud + 2 périphérique * : 10.10 €
Formule 3 : un plat chaud + 3 périphérique * : 10.90 €

*entrée, fromage ou dessert

Renseignements au 02 54 55 20 00
www.loir-et-cher.chambagri.fr